

République Française

Département de l'Aveyron

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil**

#### **De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier**

Nombre de membres  
Afférents Conseil Communautaire : 37  
En exercice : 37  
Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 22/11/2024

Séance du 28 novembre 2024

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit du mois de novembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente*

**Présents :** Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Xavier PUECH, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

**En tant que délégué suppléant, était présent :** Eloi ALBET, Philippe ROQUES

**Excusés ayant donné un pouvoir :** Laure BERNAT à André SERIN, Michelle FONTANILLES à Monique ALIÈS, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET

**Absents excusés :** Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Julien MANIBAL, Jean-François ROUSSET

**Absents :** Hélène CHICO ROS, Jean-Luc JACQUEMOND, Guy SALES,

**Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance**

-----  
N°20241128\_145

**Objet :** Aide exceptionnelle à destination de l'APLBR dans le cadre de la démarche de caractérisation d'un isolant à base de laine de brebis

Madame la Présidente rappelle aux Conseillers Communautaire l'historique de ce projet :

Le projet de la Filature Colbert est une initiative visant à revitaliser une tradition ancienne de transformation de la laine de brebis, tout en s'inscrivant dans une dynamique de développement durable et de valorisation des ressources locales. Elle contribue à la réduction des déchets et à la promotion de l'économie circulaire. De plus, en soutenant

l'agriculture locale et durable, cette activité participe à la préservation des paysages et des écosystèmes locaux.

L'APLBR, Association des Producteurs de Lait de Brebis et des Éleveurs de Roquefort est actionnaire majoritaire de la Filature Colbert. Dans ce cadre-là, elle finance le dépôt d'un Avis Technique Expérimental pour l'isolant produit par la Filature Colbert.

Cette certification précisera les caractéristiques techniques du produit ainsi que son aptitude à l'emploi pour des usages en combles perdus et/ou aménagés. L'ATEX constitue un préalable nécessaire à la montée en puissance de la commercialisation du produit.

Aujourd'hui, l'APLBR sollicite le soutien économique de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier afin de notamment pouvoir prétendre à des fonds européens LEADER.

Le coût total de la certification s'élève à 75 884,60 €. Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

DÉPENSES		RECETTES	
Essais de caractérisation		Fonds Européens –	48 566,14 €
Instruction ATEX		LEADER (64 %)	
Suivi de chantiers/essais complémentaires	= 75 884,60 €	Co-financement public –	12 141,54 €
prévisionnel		CC MRR (16 %)	
		Autofinancement –	15 176,92 €
		APLBR (avance à la	
		Filature Colbert)	
<b>TOTAL</b>	<b>75 884,60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 884,60 €</b>

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire **d'accorder une subvention économique exceptionnelle pour soutenir ce projet de territoire à hauteur de 12 141,54 €** à l'Association des Producteurs de Lait de Brebis et des Éleveurs de Roquefort (APLBR).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de soutenir économiquement pour un projet de territoire, l'Association des Producteurs de Lait de Brebis et des Éleveurs de Roquefort (APLBR) à hauteur de 12 141,54 €,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame la Présidente afin de procéder au versement de cette somme.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*La Présidente,  
Monique ALIÈS*



*Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.*